



     

Esp@ce...

Menu

Accueil

Les Emissions

- Saison 1999/2000

Le mercredi 29 mars à 20H10 diffusion sur
Le samedi 1er avril à 13H45 rediffusion sur
19 avril à 21h00 sur
20 avril à 13h00 sur

DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION

Ce Mercredi 29 Mars à 20H15 Sur la RTBF L'EQUIPE " FAITS DIVERS " signe un reportage sur les deux gendarmes de la BSR de Bruxelles, Messieurs Aimé BILLE et Patrick DE BAETS, écartés de l'ex-Antenne de Neufchâteau et du dossier X1 sur lequel ils travaillaient en Août 1997. Ayant été accusés par leur supérieur hiérarchique de " Faux en écriture " (dénonciation que le Parquet de Bruxelles mettra à l'instruction chez le juge PIGNOLET, non pas nominativement mais à charge d'inconnu) et ayant été accusés par le Député Claude Erdekens de " violation de secret professionnel " ils viennent de bénéficier de deux non-lieu. Ils raconteront leur itinéraire qui commença en septembre 96 par la prise de contact et les 17 auditions de X1, connue depuis janvier 98, sous son vrai nom : Regina LOUF.



. L'EQUIPE DE FAITS DIVERS, se basant sur le récit des deux gendarmes, et sur l'analyse de faits et de documents, pose les questions :

- Pourquoi ont-ils été écartés ?
- Pourquoi a-t-on dit qu'ils avaient " monté " le dossier X1 ?
- Que valent les fameuses " relectures " ?
- Pourquoi a-t-on dit que Regina LOUF était folle ?
- Le récit de l'émission " FAITS DIVERS " s'arrêtera donc où ces questions commencent.

Retour au haut de la page

1. LES AUDITIONS.

Les auditions de X1 ont lieu à partir du 20 septembre. Jusqu'au 1er mars, il y en aura 17. Les précautions prises sont énormes : chaque audition est enregistrée à partir de caméras vidéo placées dans le mur. Même les interruptions sont filmées. Toutes les minutes une caméra balaie la pièce en plan large pour montrer que l'interrogateur (Patrick DE BAETS) ne montre aucun document à X1. La deuxième personne présente. Dans cette pièce, en plus du témoin, est le gendarme PHILIPPE HUPEZ, parfaitement bilingue, qui prend des notes pour en faire des PV en français

Ces PV seront transmis au magistrat instructeur, avant que ne lui arrive, par un circuit plus long, la traduction française de la transcription des cassettes filmées pendant les auditions. La régie d'enregistrement se trouve séparée de la salle d'audition. Des magistrats nationaux, des magistrats de Neufchâteau, des officiers de la gendarmerie, des officiers de la police judiciaire ont pu assister à un certain nombre d'auditions.Rien n'a été reproché à Patrick DE BAETS.

Des réunions de coordination entre les enquêteurs et les magistrats ont eu lieu de mois en mois. Jusqu'au début du mois de juillet 1997 (le 1er rapport de relecture est présenté à la réunion du 10 juillet) aucun grief n'avait été fait ni à Patrick DE BAETS, ni à l'équipe des enquêteurs qui vérifiaient les déclarations de X1 sur le terrain, sous la direction de Rudy HOSKENS, équipe dans laquelle travaillait Aimé BILLE. Parce qu'il faut préciser aussi que Patrick DE BAETS était préposé aux seules auditions et que les vérifications et le contrôle indispensables des déclarations de Regina LOUF étaient faits par une autre équipe qui " relisait " (déjà) et analysait chaque audition. Il faut dire que cette équipe aussi a été écartée de l'Antenne en juillet 1997.

Retour au haut de la page

2. CREATION DE L'ANTENNE DE NEUFCHATEAU

C'est le 2 décembre que cette structure appelée " Antenne de Neufchâteau " est créée avec l'accord des magistrats et de la hiérarchie de la gendarmerie. Patrick DE BAETS, lui-même, y a fortement contribué, car vu l'ampleur des enquêtes sur les témoins X, il lui semblait indispensable de bénéficier d'une organisation, d'une intendance et de moyens très importants. Il pensait même que le Commandant DUTERME qui venait d'être nommé à la tête de l'Antenne allait l'aider. Cependant, le Commandant DUTERME(*) va instaurer des méthodes de coordination entre les différentes équipes qui lui sembleront ne pas plaire à l'Adjudant DE BAETS.

Toutes les décisions devaient être concertées, les informations échangées dans un climat de confiance mutuelle quasiment au jour le jour. Très vite l'Adjudant DE BAETS est qualifié d'individualiste et une mise en doute progressive, mais de plus en plus précise, de ses méthodes d'enquête et d'audition va aboutir à une note interne rédigée par le Commandant DUTERME en date du 3 juin 1997 dans laquelle il qualifie l'Adjudant DE BAETS d'être un enquêteur partial et manipulateur. (*) Signalons que c'est cet officier qui dirigea jusqu'en 1989 la " Cellule Brabant Wallon " de l'enquête sur les Tueries, toujours non élucidées à ce jour.

Retour au haut de la page

3. QUESTION : DE BAETS ETAIT-IL ISOLE ?

A ce moment là (Juin 97), l'Antenne " Neufchâteau " de la BSR de Bruxelles est déjà divisée en deux clans. Il y a ceux qui travaillent sur les dossiers des témoins X en procédant à des vérifications systématiques et ceux qui ne croient pas en la valeur de ces

témoignages ni des vérifications, les non-croyants.

D'un côté il y avait non seulement DE BAETS (on a voulu en faire un cas isolé) mais aussi les hommes de l'équipe HOSKENS, dont Bille ; les hommes de l'équipe FRAIKIN (Dossier RAEMAEKERS), ceux de l'équipe PIRARD (Dossier L.V., Hanim MAZIBAS, X2), ainsi que Théo VAN DYKE, qui fut plus facilement mis hors course après avoir été gravement malade. De l'autre côté se trouvent ceux qui sont devenus les relecteurs désignés par le Commanadant DUTERME, ou ceux qui ont participé à **ces relectures :** DERNICOURT, NOLLER, VERHAEGHEN, POURBAIX…etc…

Il faut peut-être voir là l'origine de cette coupure en deux clans, dite " des croyants et non-croyants ", qui s'est propagée dans la presse et autres médias. Quoiqu'il en soit, lorsqu'il sera question de la mise à l'écart des enquêteurs dont l'enquête sera " relue " , ce sont tous ceux qui travaillaient sur les dossiers X, RAEMEKERS, L.V, Hanim MAZIBAS, et Patricia qui seront écartés en même temps que Patrick DE BAETS, et l'équipe de Rudy HOSKENS dans laquelle se trouvait Aimé BILLE

LA MISE A L'ECART. C'est le 14 juillet que l'ensemble des enquêteurs titulaires des dossiers des témoins " X " seront mis en repos pendant que les relecteurs entreprendront d'analyser les autres auditions de X1. Cette relecture va durer jusqu'après le 18 janvier 1998, date de la fin du travail de la Commission Parlementaire sur le volet " Protections ", qui attendait les rapports de relecture mais ne les obtint jamais. C'est le 11 juillet 97 que le juge LANGLOIS décida de faire " relire " tous les dossiers sur base du premier rapport de relecture décidé au mois de juin par le Commandant DUTERME. Mais il ne demandait pas du tout l'écartement des enquêteurs, puisqu'il dit dans une lettre " son opposition à tout écartement avant que les personnes en cause puissent être entendues ".

L'équipe de Patrick DE BAETS ne sera jamais ni convoquée, ni entendue. C'est le 25 Août qu'arrivera la lettre de la hiérarchie de la BSR de Bruxelles (Colonel BRABANT), officialisant l'écartement de l'équipe DE BAETS. Tous les hommes seront renvoyés à la BSR de Bruxelles (comme l'équipe des vérificateurs qui travaillaient sous les ordres de Rudy HOSKENS). Mais pour DE BAETS il y eut un " plus " : un procès verbal rédigé le 26 Août 1997 par son chef le Commandant DUTERME l'accusant nominalement d'avoir commis un " Faux en écriture, dans l'exercice de ses fonctions ". Comme seul élément matériel de sa dénonciation, le Commandant DUTERME fera état d'un PV, défavorable à la crédibilité de X1 manquant dans la procédure. Or ce PV, qui fut rédigé par Philippe HUPEZ, qui assistait aux auditions de Regina LOUF comme verbalisant, fut transmis au magistrat instructeur

le 6 décembre 1996. Mais trop tard. Sans aucune vérification, ce PV de DUTERME sera transmis au Parquet de Bruxelles qui le transformera en plainte contre Inconnu et le mettra en instruction chez le Juge PIGNOLET. Ce fut le début d'une instruction démesurée qui dura 26 mois. Seuls de leur équipe Patrick DE BAETS et Aimé BILLE portèrent plainte contre leur supérieur hiérarchique.

C'est ainsi que leur écartement devenait quasi-définitif. Les autres membres furent recasés dans d'autres enquêtes de la BSR de Bruxelles. L'équipe "Faits Divers"

Retour au haut de la page

UNE EMISSION PREPAREE PAR

Récit *:José DESSART*
Réalisation *: Eric MONAMI*
Image *:Jean-Jacques MAROTTE et Fabrice LESTARQUIT*
Son et Mixage *: Bruno DILIBERTO*
Montage *: Frederique ROMUS*
Animation 3D*: Philippe DANS*
Stagiaire*: Philippe GIUDICE*
Production *: RTBF Liège*
Contac*t : faitsdivers@rtbf.be*

Faits Divers, une série de José DESSART et Léon MICHAUX
